

La production durable de biens et services en forêt méditerranéenne

Le point de vue de l'économiste

par Jean-Paul CHASSANY

La forêt méditerranéenne est, par excellence, le terrain de l'immatériel et souvent du non marchand. Dans la perspective d'une production durable de biens et services, les économistes sont amenés à revisiter certaines notions et à imaginer des méthodes détournées pour évaluer ces biens d'un nouveau genre, mais aussi pour élaborer des représentations de la réalité économique et sociale plus pertinentes.

Introduction

La forêt méditerranéenne n'est pas une forêt comme les autres, c'est ce que notre association cherche à faire reconnaître depuis sa création. Géographes, historiens, écologues, économistes, sociologues, techniciens, propriétaires ou élus locaux, s'accordent sur les points suivants :

– la forêt méditerranéenne est issue, dans son extension moderne, d'une déprise agricole ancienne, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui a vu les populations rurales souvent appauvries par un modèle de développement auquel elles n'étaient pas préparées, chercher leur place dans le monde citadin ;

– compte tenu de son histoire agraire, elle est composée d'une mosaïque d'espaces naturels plus ou moins boisés, plus ou moins occupés par l'homme. Ces espaces naturels sont très souvent boisés par envahissement spontané par des ligneux. Ils peuvent être plantés, rarement en feuillus, la plupart du temps en résineux, essences apparemment bien adaptées à la colonisation de sols relativement appauvris ;

– en corollaire, la forêt méditerranéenne présente une forte valeur écologique de plus en plus explicitement reconnue et préservée (nombreuses zones Natura 2000 dans le domaine forestier méditerranéen par exemple). Elle fournit donc des services environnementaux liés à ses attributs écologiques et contribue aussi au bien-être (récréation...) des populations, ne serait-ce que par les paysages produits. La contrepartie est une grande sensibilité au risque d'incendie qu'une sylviculture et un aménagement appropriés peuvent atténuer ;

– la productivité en bois de la forêt méditerranéenne est plutôt faible, même si elle produit quelques essences nobles (chênes, cèdre, douglas, châtaignier...). Paradoxalement elle produit surtout de la viande grâce à la faune sauvage qui lui est inféodée ou du fait que des élevages, ovins ou bovins, peuvent la traverser et la parcourir pour consommer les unités fourragères qu'elle fournit ;

– enfin, elle constitue un élément du développement culturel local, développement qui trouve sa traduction dans diverses productions artistiques de grande renommée, peinture, littérature, poésie... et dans les comportements sociétaux des acteurs locaux.

De fait, l'évolution récente de la forêt méditerranéenne, engendre ou répond à des enjeux toujours plus nombreux, à la mesure de l'accroissement du nombre de parties prenantes qui y découvrent un intérêt. De l'urbanisation pour cause d'héliotropisme dans un cadre idyllique et accueillant, du moins tel qu'il est perçu, à la préservation d'une nature qui se révèle originale, sinon exceptionnelle, et dont la variété est liée à la diversification des activités productives des hommes et au contexte culturel, les raisons de s'intéresser à la forêt méditerranéenne sont nombreuses. Les opportunités de profit aussi. Mais les propriétaires forestiers se lamentent à juste titre de ne pouvoir s'approprier ne serait-ce qu'une partie de ces profits potentiels. Néanmoins, la gérer de manière à maintenir et renforcer cette richesse qui est aussi une richesse patrimoniale, produit de l'histoire ancienne et récente, est un objectif largement partagé par l'ensemble des parties prenantes de ces espaces naturels boisés.

Plus concrètement, outre la production de bois, la cueillette ou la chasse, la forêt méditerranéenne devient de plus en plus source de biens et services d'un genre nouvellement explicité, jusqu'ici non directement rémunérés, mis gratuitement à disposition des

citoyens. Les spécificités de cette forêt relèvent en conséquence de modalités de gestion originales et de politiques publiques adaptées. Affirmer cela ne suffit pas, encore faut-il donner à ces territoires boisés une représentation objective et donc scientifique, mettant en lumière leurs principales caractéristiques. Au-delà des inventaires floristiques et faunistiques habituels, la simple description est insuffisante. Il faut rendre compte des fonctionnalités et donc des nombreuses interrelations entre des composantes physiques (climat et sols) et biologiques (écologiques en particulier), mais aussi économiques et sociales.

Comment l'économie appréhende-t-elle cette spécificité, avec quels concepts, quelles méthodes et quels outils ? Comment ces outils peuvent-ils être mobilisés par les agents économiques privés et les pouvoirs publics pour rendre effective la profitabilité de la forêt méditerranéenne sous forme de revenus pour les acteurs ou sous forme de supplément de bien-être pour les citoyens ? Comment la recherche en économie et les gestionnaires peuvent-ils coopérer dans ce qui ressemble à un processus d'apprentissage commun pour préserver ce patrimoine ? Ce sont des questions sous-jacentes à notre réflexion et auxquelles nous essayons d'apporter quelques éléments de réponse.

Le transfert des produits de la recherche aux gestionnaires implique à l'amont l'élaboration de concepts et de méthodes scientifiques qu'il s'agit de valider avec les gestionnaires. L'approche du développement en termes de soutenabilité, introduit une nouvelle conception du développement et implique probablement une coopération plus approfondie avec les différentes parties prenantes de la forêt dès l'élaboration de ce savoir et au cours de sa mise à l'épreuve des faits.

Quelques rappels

L'identification et l'analyse des fonctionnalités de la forêt méditerranéenne et les biens et services fournis ont fait l'objet de nombreuses réflexions et de débats au sein même de notre association¹.

La forêt méditerranéenne remplit trois fonctions principales :

– une fonction écologique : production d'oxygène, régulation des flux hydriques,

1 - On pourra se reporter à la revue *Forêt Méditerranéenne* (tome XXI, n°1, 2000, Foresterranée 1999) et aux ouvrages en bibliographie, dont l'ouvrage de notre collègue J. de Montgolfier (2002)

limitation des processus d'érosion des sols, la production d'un microclimat particulier, la séquestration de carbone, le maintien d'une certaine diversité biologique sous la forme d'un stock d'informations génétiques essentielles pour la survie de la planète et l'assurance du maintien des conditions minimales de résilience des écosystèmes,

– une fonction sociale et culturelle en participant au cadre de vie et à la récréation des citoyens, en mettant à leur disposition la diversité des espèces, des habitats naturels, des paysages et les aménités qui en découlent,

– une fonction économique par la production directe de biens et services marchands ou non et susceptibles de fournir des revenus aux propriétaires de cette forêt et plus généralement aux acteurs de cette filière.

Au travers de ces fonctionnalités, la forêt méditerranéenne produit des biens et des services variés, reconnus par nos sociétés. On peut tenter un classement, on distinguera ainsi :

– des biens et services ayant une *valeur d'usage directe* : bois d'industrie, bois d'œuvre, bois énergie, produits de cueillette (champignons, petits fruits, glands, lichens, truffes, plantes médicinales...), unités fourragères disponibles pour les herbivores domestiques ou pour la faune sauvage, notamment la faune cynégétique. Elle fournit aussi des services répondant aux attentes des citoyens en matière de récréation (découverte de la nature forestière, randonnée, chasse...);

– on relèvera également la fourniture de biens et services généralement non marchands ayant une *valeur d'usage indirecte* et faisant l'objet d'une demande locale ou extérieure, telles la régulation qualitative et quantitative de l'eau, la régulation des processus d'érosion, la séquestration du carbone, la production d'oxygène, la reproduction d'habitats naturels favorables à certaines espèces animales et végétales reconnues pour leur intérêt, la production de paysages...

– enfin, on n'oubliera pas les biens ayant une *valeur de non usage* : ce sont des biens qui ont une valeur en soi sans que cela représente un intérêt immédiat clairement identifié pour l'homme, mais considéré ici pour leur simple droit à l'existence (d'où la notion de valeur d'existence) ou pour une utilité future.

Une telle typologie permet éventuellement d'identifier et de classer l'utilité des différents biens et services fournis par la forêt méditerranéenne, mais elle ne nous donne pas, du moins pas pour tous, leur valeur d'échange. On aboutit alors à une autre classification plus utile pour les gestionnaires :

– on distinguera les productions matérielles ou immatérielles faisant l'objet de transactions sur un marché, débouchant sur un prix effectivement observable : bois produits de cueillette, fourrages, faune cynégétique... On pourra y adjoindre les aménités mises à disposition du public contre paiement (récréation, chasse en tant qu'activité sportive et culturelle, tourisme en forêt privée, voire en forêt publique...). Là aussi un prix de marché est susceptible de se manifester ;

– les biens et services non marchands ayant une valeur indirecte, plus difficiles à évaluer puisqu'ils ne font pas l'objet de transactions observables. Dans cette catégorie les biens et services ayant une valeur en soi ou supposés utiles pour l'avenir (valeur d'existence et valeur d'option) posent de réels et difficiles problèmes d'évaluation².

L'ensemble des actifs naturels mis en œuvre dans ces diverses productions constitue le patrimoine naturel résultant d'un long passé et de pratiques humaines variées, utilisable par les générations présentes et qu'il semble souhaitable de préserver pour les générations futures, ce qui nous renvoie à la notion de développement durable.

2 - Pour légitimer les politiques publiques à l'égard de la forêt méditerranéenne certains auteurs (notre regretté collègue Maurizio Merlo par exemple) ont tenté d'évaluer sa *valeur économique totale*, de manière à mieux mettre en lumière l'importance relative en termes monétaires des fonctions non marchandes et l'importance de ces productions dans le produit intérieur brut ainsi que sa valeur patrimoniale. Cette valeur économique totale comprend en particulier les valeurs d'usage (bois 35%, cueillette, chasse 21%, récréation 16% ; soit 72% du total). Il faut y ajouter la valeur d'option ou quasi option représentant la préférence pour une certaine flexibilité dans le temps : il s'agit de prendre en compte le fait que la gestion menée, permet de limiter les risques d'irréversibilité par exemple de perte de biodiversité. On sera conduit aussi à prendre en compte l'accroissement potentiel des connaissances et du savoir faire au cours du temps résultant du développement des recherches et leurs effets réels sur les différentes modalités de gestion et sur la mise en œuvre de nouvelles pratiques sylvicoles. On consultera aussi le rapport récemment publié de Chevassus, 2009.

La recherche en économie est donc confrontée à plusieurs difficultés liées à la nature même des biens et surtout des services que rend la forêt. Nous retiendrons plus particulièrement :

– celle déjà évoquée de l'évaluation des biens et services non marchands. En corollaire se pose la question de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre pour faciliter l'expression des fonctionnalités de cette forêt telles que la société les conçoit et pour lesquelles elle est prête à consentir des efforts. Encore faut-il avoir quelques repères pour décider du niveau acceptable à consentir collectivement...

– le second problème concerne la gestion optimale de la forêt méditerranéenne ;

– une troisième question concerne plus explicitement la place de la forêt méditerranéenne dans la dynamique des territoires et dans une dynamique de développement soutenable.

Photo 1 :

Pour évaluer les biens et services ne faisant pas l'objet de transactions habituelles sur un marché, on peut, pour certaines fonctionnalités, telles que les régulations hydriques ou la protection des sols contre l'érosion, chercher à évaluer les coûts induits en cas de défaillance d'une telle fonctionnalité.

Ici, érosion de terres agricoles dans les Alpes-de-Haute Provence
Photo DA

Quelques concepts utiles

Les aménités produites par la forêt méditerranéenne relèvent la plupart du temps de ce que les économistes nomment *économies externes* ou *externalités*. La notion d'externalité traduit le fait qu'une activité, productrice de bois en l'occurrence, a des effets secondaires dont profitent (ou que subissent) sans contrepartie d'autres agents économiques. Ainsi le paysage forestier peut être considéré comme une externalité, généralement appréciée positivement, dont les promeneurs vont

bénéficier sans avoir à verser une quelconque compensation au sylviculteur qui peut en même temps être le propriétaire. Il en est de même des régulations hydriques liées à la présence des arbres. Au niveau local, le propriétaire foncier a investi et le résident secondaire voisin est (relativement) protégé et ce, gratuitement, et en plus, il bénéficie du paysage. De grands programmes de boisements ont été réalisés par l'Etat, par exemple sur l'Aigoual, ce qui a protégé la plaine languedocienne et plus particulièrement les villes des habituelles « vidourlades ». L'Etat a financé les boisements. Les villes à l'époque ne sont pas fortement intervenues et le citoyen moyen s'est rassuré à bon compte. Même si l'on peut discuter cette vision quelque peu caricaturale, on voit que la question de la *définition des droits de propriété* sur les aménités se pose : qui est propriétaire — l'Etat, les collectivités ou les agents privés — du paysage ou des régulations hydriques et donc qui répartit ces droits et comment ? Qui accepte de financer les investissements nécessaires à leur production et qui en profitera ?

Une autre notion intervient, celle de *bien public*. Il est exact que le promeneur en contemplant gratuitement un paysage ne le détruit pas et n'empêche pas d'autres promeneurs d'en jouir. Cette « non destruction » et cette « non rivalité » entre consommateurs sont à la base de la définition des biens publics. Mais on voit bien que, mis à part l'Etat ou les collectivités territoriales censés agir pour le bien être général, les investisseurs privés, sauf s'ils relèvent de la catégorie des mécènes, hésiteront à engager des sommes importantes pour ce type de production s'ils n'ont aucune chance d'obtenir une compensation. Une incitation sonnante et trébuchante peut les aider à changer d'avis... et échanger des droits de propriété avec la puissance publique qui va ainsi se substituer partiellement au propriétaire (même si c'est le propriétaire qui mettra en œuvre les bonnes pratiques) pour certaines productions de biens et services non directement « profitables » pour lui.

Réaliser une évaluation globale suppose que l'on sait calculer ou apprécier la valeur de ces biens non marchands. Si l'on a pour objectif ensuite d'élaborer des politiques publiques adaptées aux caractéristiques de la forêt méditerranéenne et à sa durabilité, on pourra mobiliser les méthodes d'évaluation de ces politiques et des outils d'aide à la décision convenables.



Des méthodes et des outils mobilisables

Il n'est pas question ici d'examiner l'ensemble des méthodes et outils disponibles. Nous retiendrons ce qui permet ou implique une coopération entre chercheurs et gestionnaires publics ou privés pour une gestion durable de la forêt.

On a vu précédemment qu'un des problèmes majeurs tient à la difficulté d'évaluer les biens et services ne faisant pas l'objet de transactions habituelles sur un marché. On peut utiliser des moyens détournés en calculant les frais engagés pour bénéficier d'un de ces biens ou services apparemment gratuits : les coûts de déplacement, les frais d'hébergement, les équipements achetés (habits, chaussures de marche, fusil pour les chasseurs...), pour venir admirer cette forêt. Pour certaines fonctionnalités, telles que les régulations hydriques ou la protection des sols contre l'érosion, on peut chercher à évaluer les coûts induits en cas de défaillance d'une telle fonctionnalité. Hormis les cas où il est possible d'appliquer cette méthode, restent les méthodes d'évaluation contingente qui consistent à faire « avouer » aux citoyens ce qu'ils sont prêts à payer pour le maintien de services environnementaux : dans le langage spécialisé on parlera de révélation des préférences... et ... de consentement à payer — CAP, ou à recevoir (pour ne pas produire d'externalités négatives — pollutions diverses, dégradation de la diversité biologique, des paysages...)³. Il s'agit alors de bien préciser la nature exacte du bien ou du service envisagé, par quel moyen le consommateur serait amené à payer (taxe, impôt, droit d'entrée...) et comment serait rémunéré chacun des acteurs de la forêt. C'est pourquoi on va détailler les attributs du bien concerné : pour le paysage, de quoi parle-t-on, est-ce qu'on n'inclut pas d'autres fonctionnalités dont les produits ont aussi une valeur particulière... ? On perçoit néanmoins la difficulté à convaincre les consommateurs potentiels à indiquer un CAP pour un bien qu'ils considéreraient jusque là gratuit. De plus l'intérêt d'un agent pour une catégorie de bien ou de service environnemental peut croître à mesure qu'il en prend conscience...

Reste également la question posée par certains environnementalistes qui sont aussi des citoyens porteurs d'une certaine éthique, relative à la valeur d'existence, c'est-à-dire le

droit à l'existence des non humains aujourd'hui et la valeur de legs concernant la valeur potentielle d'usage ou de non usage pour le futur. Cet aspect concernera plus spécialement la forêt en tant que patrimoine naturel et culturel à transmettre à nos descendants, même si cela recouvre de nombreuses ambiguïtés. Cette préoccupation de nos sociétés modernes constitue une donnée nouvelle traduite par le concept de développement durable (cf. infra).

Ayant résolu, du moins en théorie, l'évaluation des biens non marchands⁴, on pourra utiliser des analyses de type coût-avantage pour choisir entre plusieurs types d'investissements ou pour s'assurer que le projet, forestier en l'occurrence, est viable d'un point de vue économique. Mais il s'agit là de critères monétaires, qui prennent difficilement en compte la complexité des relations causes-effets liés aux différentes fonctionnalités de la forêt méditerranéenne. Des analyses multi critères sont possibles, mais elles doivent faire intervenir aussi des éléments qui ne sont pas de nature économique. Dès lors la coopération avec le gestionnaire devient essentielle.

On relèvera également à ce niveau les instruments de politiques publiques susceptibles de favoriser la production de biens et services environnementaux non marchands. Entre la réglementation/répression, la taxation des propriétaires fonciers et les incitations par les subventions, éventuellement par la négociation accompagnée de formes de contractualisation diverses, la liste est longue, les recherches nombreuses, notam-

3 - On peut songer aussi à compenser les effets subis par un agent pour qu'il accepte la production d'une externalité négative

4 - On suppose que pour tous les autres les transactions observées sur un marché suffisent, ce qui n'est pas toujours vrai

Photo 2 :

Pour évaluer les biens et services non marchands, on peut aussi utiliser les méthodes d'évaluation contingente qui consistent à faire "avouer" aux citoyens ce qu'ils sont prêts à payer pour le maintien de services environnementaux : par exemple le consentement à payer pour maintenir la diversité biologique ou de beaux paysages...
Photo DA





Photo 3 :
Le développement du bois énergie dans le cadre d'une utilisation locale, peut s'envisager par rapport à un projet de territoire, associant un bien matériel à un service environnemental de haute qualité écologique. Plateforme de stockage de plaquettes forestières de La Môle (Var)
Photo DA

ment en termes de modélisation. La coopération avec les gestionnaires devient de plus en plus nécessaire pour en apprécier la pertinence et l'intérêt.

Enfin, on n'oubliera pas les méthodes d'évaluation de l'impact des politiques publiques et de leur efficacité. Elles s'appuient, par exemple, sur l'évaluation directe des retombées économiques des projets envisagés, théoriquement assez faciles à estimer.

La plupart des méthodes et outils évoqués précédemment constituent l'artillerie lourde des tenants de l'économie standard néo classique, acceptant comme objectif la satisfaction des préférences des individus supposés ne chercher que leur intérêt personnel et essayant de déterminer l'allocation optimale de ressources monétaires rares pour atteindre ces objectifs (production de biens environnementaux en l'occurrence). D'autres méthodes conduisent à analyser plus finement l'évolution du comportement des acteurs qui ne sont pas, comme chacun peut le constater, uniquement guidés par un individualisme méthodologique primaire.

Ainsi, certaines des recherches actuelles sont basées sur des démarches d'économie expérimentale où l'on demande à des individus de se mettre dans le rôle d'un acteur de la filière étudiée. L'objectif est de comprendre, modéliser et donc prévoir les réactions possibles des différents acteurs confrontés à la modification de certains paramètres, par exemple un changement dans les politiques

publiques relatives à la forêt ou dans leurs modalités d'application. La théorie des jeux est très souvent à la base de ces travaux.

D'autres approches, plus géographiques, permettent de s'interroger sur la place de la forêt dans le système économique et social et plus particulièrement au sein d'un territoire vivant et évolutif. Il est alors nécessaire d'intégrer de nouvelles dimensions, spatiale et sociologique. Par exemple on étudiera l'articulation des activités forestières menées par les gestionnaires publics ou privés avec le territoire en analysant les diverses modalités de compromis passés avec les autres parties prenantes, environnementalistes, randonneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons..., dont les objectifs peuvent s'opposer. Cette question est celle que les élus locaux ont à résoudre quotidiennement pour éviter les conflits : négociation, contractualisation et suivis-évaluation sont des étapes indispensables largement abordées par la recherche en termes de modélisation.

Une voie connexe de recherche a trait à l'analyse des démarches de production de qualité susceptibles de générer des plus-values. Le gestionnaire en se positionnant par rapport à un projet de territoire plus large, peut chercher à vendre (sinon mettre à disposition) des biens matériels (bois certifié par exemple) et des services environnementaux de haute qualité écologique au même titre que des produits de terroir et participer ainsi à la construction d'une image commune aux territoires concernés. La question du développement du bois énergie peut s'envisager dans cette perspective si l'on souhaite développer et protéger une utilisation locale de la ressource. Ces démarches, bien connues en agriculture, sont analysées dans le cadre de l'économie institutionnelle. Elles conduisent à associer davantage les gestionnaires à la réflexion en particulier sur les formes d'organisation et les procédures à mettre en œuvre, notamment pour l'élaboration de normes et de cahiers des charges collectivement acceptés et pour la mise en place de structures de contrôle indépendantes. Les forestiers connaissent bien les procédures de certification qui relèvent de la même approche et se réfèrent à la mise en œuvre de pratiques sylvicoles écologiquement correctes. Cela implique souvent, en amont, des actions de recherche-développement à titre expérimental, généralement interdisciplinaires, comprenant un volet sur l'évaluation socio-économique, avant la généralisation des bonnes pratiques testées.

De la gestion des ressources naturelles à la prise en compte de la durabilité, une coopération nécessaire entre chercheurs et gestionnaires

La gestion des espaces naturels boisés implique des pratiques techniques relevant de la gestion d'actifs naturels considérés comme des ressources pour la production de bois et plus généralement pour le développement⁵. Dès 1990, la question du maintien du caractère durable de ces ressources est clairement posée. Le développement durable est défini comme une réponse aux besoins des générations du présent qui ne compromette pas la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport Brundtland, 1987). Le développement durable recouvre trois aspects (les piliers) économique, écologique et social. Cela suppose que l'on sache préciser la notion de besoins (dont les besoins des générations futures) et celle des limites, notamment environnementales, à ne pas franchir.

Nous avons vu plus haut que la question relative à la transmission du patrimoine aux générations futures pose de nombreuses difficultés. Comment éviter la dictature du futur pour les générations présentes et comment anticiper les besoins des générations futures (les forestiers sont bien placés pour éprouver ces difficultés d'anticipation de la demande...), avec quels instruments (taux d'actualisation...)? Malgré des difficultés théoriques nombreuses et souvent mal résolues, la notion de développement durable constitue une opportunité pour renforcer la coopération entre chercheurs et gestionnaires.

Pour certains économistes, il s'agit d'assurer la non décroissance du stock de capital total, à savoir la somme du capital humain (ses capacités, ses pratiques, son savoir-faire), du capital manufacturé (l'ensemble des équipements productifs et des aménagements d'infrastructure permettant la production et la vie des êtres humains) et le capital naturel (l'ensemble des actifs naturels matériels et immatériels).

Pour certains, la substituabilité entre l'ensemble des différents types de capital suffit pour assurer un minimum de durabilité (durabilité faible⁶). Pour les autres de plus en plus nombreux, toute dégradation d'une

catégorie de capital doit être compensée par le même type de capital (durabilité forte), ce qui oblige à beaucoup plus de rigueur dans la gestion du capital naturel et dans les pratiques mises en œuvre. A partir de cette notion de capital naturel et de sa préservation et donc de son aptitude à se régénérer, on peut définir un *capital naturel critique* rejoignant la *notion de seuil* à partir duquel ce capital se dégrade définitivement (on rejoint la *notion de résilience des écosystèmes* utilisée par les écologues). Ces concepts débouchent sur les bilans matière, les analyses éco-énergétiques, les approches bioéconomiques, une des illustrations étant la notion, de plus en plus utilisée dans les négociations internationales, d'empreinte écologique de nos sociétés sur la nature.

On peut également s'intéresser au capital humain dans son évolution, ne serait-ce que par l'accroissement des connaissances dans le temps et par l'apprentissage et la formation comme résultat des essais de bonne gestion des espaces naturels. Le rôle des mouvements associatifs peut être intégré à ce niveau : notre association Forêt Méditerranéenne, par les différentes actions qu'elle mène pour faire reconnaître les spécificités de la forêt méditerranéenne, contribue à l'amélioration du capital humain concerné et mis en œuvre dans la dynamique de ces espaces naturels.

Une démarche de type constructiviste

Au-delà des querelles de spécialistes, il y a matière à débattre avec les gestionnaires pour trouver un compromis visant à concilier les objectifs socio-économiques de la croissance, la qualité de l'environnement et l'intérêt des générations futures, par exemple au travers de la mise en œuvre de bonnes pratiques (sylvicoles en l'occurrence). Une saine gestion des ressources renouvelables consiste à s'assurer au minimum que les prélèvements sont inférieurs à la croissance biologique pour éviter l'extinction des espèces. Malheureusement, il peut être optimal d'un point de vue économique d'épuiser la ressource alors que, compte tenu des risques pour la survie de l'humanité, c'est inacceptable socialement en particulier en raison des effets externes. D'où la nécessité de renforcer les approches scientifiques interdiscipli-

5 - Différents modèles de gestion des forêts sont bien connus des forestiers. Le modèle de Faustmann en particulier pour la gestion d'une plantation : il s'agit d'anticiper les conséquences d'un prélèvement d'arbres à un moment donné sur l'état futur de la ressource et ce en combinant la dynamique naturelle des arbres et la dynamique économique.

6 - Une perte de capital naturel (biodiversité par exemple) pourrait être compensée par du capital manufacturé... !

naires et les démarches interprofessionnelles associant, par conséquent, les chercheurs et les gestionnaires, pour tenir compte de ces contraintes fortes. Des modèles sont élaborés pour anticiper les transformations possibles des écosystèmes sociaux, s'appuyant sur la notion de cycle de reproduction et de fournitures de services environnementaux, nous sommes dans le domaine du vivant. De même, les spécialistes vont tenter de prendre en compte le rôle du progrès technique et l'évolution des préférences des agents économiques (les citoyens) pour le futur. Néanmoins, les incertitudes sur l'avenir sont nombreuses et l'on manque de connaissances sur l'évolution des écosystèmes en fonction des dynamiques économiques, techniques et sociales : la nature sera considérée comme un conservatoire d'informations qu'il faut protéger et pour laquelle on appliquera souvent le principe de précaution au risque de se tromper lourdement. Les politiques publiques mises en œuvre tentent de répondre aux anticipations croisées entre décideurs politiques et gestionnaires de la forêt, mais les résultats sont souvent décevants. Des formes de suivis-évaluation, notamment sur les effets de nature économique induits, sont nécessaires pour tenir compte des insuccès et pour réorienter ces politiques.

On est donc conduit à adopter une démarche plus pragmatique, nécessairement systémique, de type constructiviste (LEMOIGNE, 2003), où l'élaboration des connaissances (qu'elles relèvent du monde vivant ou de la sphère économique) et la mise en œuvre des bonnes pratiques susceptibles d'assurer la durabilité des milieux naturels méditerranéens boisés, impose une certaine modestie et l'acceptation d'une suite « d'essais erreurs évaluation » avant d'identifier la bonne méthode et la bonne décision. Dans tous les cas la coopération entre chercheurs, gestionnaires et simples consommateurs d'espaces naturels devient incontournable. Une démarche progressive peut et doit se mettre en place associant l'ensemble des parties prenantes de la forêt méditerranéenne y compris les chercheurs et en particulier la recherche en économie.

Conclusion

Outre une production de biens matériels non négligeables, la forêt méditerranéenne est le terrain par excellence de l'immatériel,

et souvent du non marchand. C'est aussi le domaine privilégié d'une gestion dynamique patrimoniale où les parties prenantes sont nombreuses et doivent coopérer plutôt que s'opposer. Les économistes sont amenés à revisiter certaines notions, telle la notion de valeur et certains types de comportement des agents, à imaginer des méthodes détournées pour évaluer ces biens d'un nouveau genre et à élaborer des représentations de la réalité économique et sociale plus pertinentes.

Produire du non marchand ne signifie pas qu'il s'agit d'un espace et d'un patrimoine naturel sans valeur. Encore faut-il disposer des concepts permettant de mettre en lumière les catégories de biens et services issus de la forêt, les valeurs qui leur sont associées et les enjeux pour chacune des parties prenantes. Reste alors à élaborer conjointement avec les gestionnaires des méthodes et des outils facilitant la prise de décision et leur mise en œuvre ainsi que l'évaluation des politiques publiques, tout un programme...

J.-P.C.

Bibliographie

- Brundtland G.H., 1987, *Our common future*.
- Chevassus-Au-Louis B., 2009, Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Centre d'analyse stratégique, www.strategie.gouv.fr
- Faucheux S., Noël J.F., 1995, *Economie des ressources naturelles et de l'environnement*, Armand Colin
- Forêt Méditerranéenne*, 2000, Les fonctions non marchandes de la forêt méditerranéenne, t. XXI, n°1, Foresterranée 1999
- Lemoigne, J.L., 2003, *Le constructivisme*, 3 t. (Les enracinements, Epistémologie de l'interdisciplinarité, Modéliser pour comprendre), L'Harmattan, col. Ingénieurs
- Merlo M., 2005, *Valuing Mediterranean Forests : Towards Total Economic Value*, Cabi Publishing
- Montgolfier (de) J., 2002, *Les espaces boisés méditerranéens : situation et perspectives*, Les fascicules du Plan Bleu, Edit. Economica